

ORGANISATION INTERAFRICAINNE DU CAFE

INTERAFRICAN COFFEE ORGANISATION

SECRETARIAT GENERAL

B.P. V 210 ABIDJAN, COTE D'IVOIRE

Tel: (225) 20 21 61 31/20 21 61 85

Fax: (225) 20 21 62 12



GENERAL SECRETARIAT

Email: sg@iaco-oiac.org iaco@yahoo.fr

Web Site: www.iaco-oiac.org

Organisation Inter Africaine du café (OIAC) 55^{èmes} Assemblées Générales Annuelles, Novembre 2015

DECLARATION DE LUANDA

Les Assemblées Annuelles 2015 de l'OIAC se sont déroulées à Luanda, République d'Angola, du 23 au 27 Novembre 2015, sous la présidence de **S.E.M. Jose Eduardo Dos Santos, Président de la République d'Angola**. Elles ont été présidées par l'Honorable Ministre de l'Agriculture, Monsieur Afonso Pedro Canga, Président en exercice de l'OIAC. La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue le 24 novembre 2015 a vu la participation de Ministres, de Parlementaires angolais, de représentants d'institutions internationales et régionales et des délégués des Etats Membres de l'OIAC.

Les délégués ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement angolais qui a bien voulu accepter d'abriter ces Assemblées Annuelles de 2015 et ont reconnu et apprécié le travail de facilitation et de coordination des sessions effectué par la Banque Africaine de Développement.

De tous les documents présentés et discutés au cours des sessions du RECA et du Symposium sur le Café africain, il ressort la déclaration suivante :

- 1) Considérant l'importance du café dans l'économie africaine, notamment la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales par l'implication et l'autonomisation des femmes et de la jeunesse ;
- 2) Considérant le vieillissement de la population productrice et des plantations de café, dans les Etats membres ;
- 3) Considérant les nouveaux défis auxquels fait face l'industrie caféière africaine ;
- 4) Prenant note de l'engagement de l'OIAC dans la relance et le repositionnement du café africain ;
- 5) Prenant en compte la nécessité urgente de prêter une attention particulière à l'implication des femmes et des jeunes dans l'industrie du café en Afrique,

Les mesures importantes suivantes doivent être prises par les Gouvernements des Etats Membres de l'OIAC :

i. Femmes et Jeunesse

- Promouvoir, renforcer et améliorer la participation et/ou l'intégration des femmes et de la jeunesse dans la promotion durable de la valeur du café en Afrique ;

ii. Gouvernance

- Encourager et soutenir l'implication des femmes et de la jeunesse dans l'industrie caféière ;

iii. Politique

- Développer des politiques appropriées de cultures spécifiques qui puissent promouvoir et soutenir la caféiculture pour le développement des initiatives au profit des femmes et des jeunes ;
- Initier des politiques d'interventions qui puissent promouvoir les partenariats publics privés dans la chaîne de valeur du café africain ;
- Promouvoir des politiques appropriées qui puissent renforcer la croissance de la valeur ajoutée et la consommation intérieure.

iv. Productivité et Qualité

- Renforcer la capacité des producteurs de café en vue d'adopter de meilleures pratiques agricoles ;
- Améliorer la productivité, la qualité et la valeur ajoutée pour un café africain durable et compétitif ;
- Promouvoir la disponibilité et l'adoption de technologies améliorées en vue d'améliorer la productivité et la production.

v. Financement et intrants

- Créer un environnement favorable à l'accès des femmes et de la jeunesse au financement et aux technologies appropriées de la chaîne des valeurs ;
- Renforcer et/ou faciliter la création des organisations de producteurs dans la chaîne de valeur du café ;
- Encourager les Etats membres à faire face à leurs responsabilités en s'acquittant de leurs obligations financières vis à vis de l'OIAC.

vi. Changement Climatique

- Entreprendre des mesures pour identifier et réduire les effets du changement climatique, notamment en luttant contre les insectes et les maladies ;
- Recentrer la recherche caféière afin de prêter une attention particulière aux stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Partager les meilleures et ingénieuses pratiques climatiques qui puissent être adoptées par les Etats membres.

vii. Union Africaine

- Inclure la caféiculture dans le programme agricole de l'Union Africaine en tant que produit stratégique ;
- Faire reconnaître l'OIAC comme l'une des institutions spécialisées de l'Union Africaine.

Fait à LUANDA, le 26 novembre 2015